Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-212902720-20260925-DELIB_2026_95-DE

COMMUNE DE SAINT-YVI
DELIBERATION N°2026-95

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du
25 septembre 2026

Nombre de conseillers :
En exercice 23
Présents 19
Votants 23

Date de la séance : 25 septembre 2026
Date de la convocation : 18 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Yvi – 29140, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Guy PAGNARD, Maire.

Etaient présents : PAGNARD G., KERHERVE J., GAVAIRON A. ALTERO R., PRUD'HOMME H., BOURDON J.-Cl., GERMAN M., BOURBIGOT M., CLAEYSSEN R., COCHET C., CORNEC M., CROAJOU C., GARNIER M., GOARANT D., GUILLOU D., LE CORRE F., LEBON É., LETTY Y., THOMAS M.

Etaient absents ayant donné procuration à :
- CASTERAS L., excusée, a donné pouvoir à CORNEC M.
- NIQUE C., excusée, a donné pouvoir à COCHET C.
- TOULARASTEL Ph., excusé, a donné pouvoir à ALTERO R.
- RAYMOND L., excusée, a donné pouvoir à GERMAN M.

Cathy COCHET a été désignée secrétaire de séance.

OBJET 12 : FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION – DISPOSITIF « JE PASSE A L'ELECTRIQUE – ETE 2026 »

La Commune de Saint-Yvi a connu, comme l'ensemble du territoire métropolitain français, plusieurs vagues de canicules cette année 2026. Le premier épisode caniculaire de Mai 2026 avait engendré l'acquisition d'un climatiseur mobile pour assurer une température correcte pour la salle de sieste de l'accueil collectif de mineurs et l'une des classes élémentaires particulièrement exposée à la montée en température.

La seconde vague, plus importante, du mois de Juin a démontré la nécessité de réfléchir à des aménagements pour trouver des îlots de fraîcheur et des températures acceptables dans les salles d'enseignement et de sieste des écoles publiques dont la Commune a la responsabilité.

Fin Juin, EDF a communiqué à travers les médias et les administrations d'Etat sur l'ouverture de 80 millions d'euros de crédits pour un dispositif à destination notamment des établissements scolaires et des centres de loisirs municipaux, spécifique pour l'été 2026. Ce dispositif permet d'obtenir le remboursement des frais réels d'achat d'équipements de rafraîchissement (brasseurs d'air, brumisateurs, climatiseurs, ventilateurs) jusqu'à 400€ par équipement, dans la limite de 10 équipements par établissement. Les achats devront être réalisés entre le 26 juin et le 30 septembre 2026. La demande de remboursement doit être déposée sur la plateforme avant le 30 septembre 2026.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-212902720-20260925-DELIB_2026_95-DE

La Commune de Saint-Yvi a ainsi réalisé l'acquisition de 27 appareils au total, répartis comme suit :

	Ventilateur colonne	**Ventilateur colonne avec système de brumisation**	**Climatiseur mobile**
Ecole maternelle	**5**	**5**	
	374,95€ HT *449,95€ TTC*	*823,90€ HT* *988,70€ TTC*	
Ecole élémentaire	**5**	**5**	
	374,95€ HT *449,95€ TTC*	*823,90€ HT* *988,70€ TTC*	
Accueil périscolaire et Accueil collectif de mineurs	**5**	**1**	**1**
	374,95€ HT *449,95€ TTC*	*164,78€ HT* *197,74€ TTC*	
TOTAL appareils	**15**	**11**	**1**
TOTAL € HT *(€ TTC)*	***1 124,85€ HT*** *1 349,85€ TTC*	***1 812,58€ HT*** *2 172,14€ TTC*	***436,66€ HT*** *524,00€ TTC*
	3 374,09€ HT *4 045,99€ TTC*		

Le plan de financement prévisionnel se présente donc comme suit :

Dépenses		**Recettes**		
				Taux
211 - Acquisition (terrains ou locaux)		108 - Apport communal	36,66 €	01,09%
2184 - Equipements en mobilier	3 374,09 €	1318 - Autres subventions ("Je passe à l'électrique - Eté 2026" - EDF)	3 337,43 €	98,91%
TOTAL DES DEPENSES	**3 374,09 €**	**TOTAL DES RECETTES**	**3 374,09 €**	

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- De valider le plan de financement prévisionnel de l'acquisition d'appareils de rafraîchissement d'air pour les écoles publiques et les structures d'accueil municipales présenté ;
- De s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre du financement sollicité ;

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-212902720-20260925-DELIB_2026_95-DE

- De solliciter le versement de l'aide dans le cadre du dispositif « Je passe à l'électrique – Eté 2026 », et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette opération.

Pour	23	PAGNARD G., KERHERVE J., GAVAIRON A. ALTERO R., PRUD'HOMME H., BOURDON J.-Cl., GERMAN M., BOURBIGOT M., CASTERAS L., CLAEYSSEN R., COCHET C., CORNEC M., CROAJOU C., GARNIER M., GOARANT D., GUILLOU D., LE CORRE F., LEBON É., LETTY Y., NIQUE C., RAYMOND L., THOMAS M., TOULARASTEL Ph.
Contre	0	
Abstention	0	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre

A Saint-Yvi, le 25 septembre 2026
Le Maire, Guy PAGNARD

Signé par : Guy PAGNARD
Date : 28/09/2026
Qualité : MAIRE DE SAINT-YVI

Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte